

CONSEIL PORTUAIRE DU MOULIN BLANC

Réunion du lundi 14 juin 2018

Compte rendu

Les membres du conseil portuaire du port du Moulin Blanc se sont réunis le jeudi 14 juin 2018 à 11h00.

Etaient présent.e.s :

- 1- En qualité de Présidente du conseil portuaire et de représentant de Brest métropole

Mme Nathalie CHALINE
M. Christian PETITFRERE

- 2- En qualité de fermier

M. Stéphane MABY, Directeur délégué de Brest'Aim

- 3- En qualité de personnels concernés par la gestion du port

- a) Autorité compétente :

M. Thomas FEREC, directeur adjoint du développement économique et international de Brest métropole

- b) Gestionnaire :

M. François CORRE, Directeur des ports de Brest
M. Jonathan GOGUER, Maître de port du Moulin Blanc

- 4- En tant que membres représentant le Comité Local des Usagers Permanents du Port

M. Jean-Yves COURTAY, membre du CLUPP
M. Pierre COURBON, membre du CLUPP, suppléant

- 5- En tant que membres représentant les services nautiques et les associations liées à la plaisance

M. Helori GUERIN, responsable du centre nautique de la ville de Brest
M. Jean-Marie KOWALSKI, Union nautique de Brest

Etaient excusés ou non représentés :

Mme Gabriele KÜBLER, responsable Mission projets et équipements métropolitains de Brest métropole
M. Yvon TROADEC, membre titulaire de la Chambre de Commerce et de l'Industrie
M. Hassan IDLLALENE, membre du CLUPP
M. Jean-Pierre PENNEC, membre du CLUPP (suppléant)
M. Jean-Yves FURET, membre du CLUPP (suppléant)
M. Yann ROLAND, président de l'association brestoise des Professionnels du nautisme

Assistaient également à la réunion :

M. GAILLARD Régis, Brest métropole / MIPEM
M. GICQUAUD Florian, Brest métropole / MIPEM

PRÉAMBULE

Le compte-rendu de la réunion du 11 septembre 2017 est approuvé.

Il est fait état de la signature d'un nouvel arrêté de nomination au conseil portuaire. MM Jean-Marie KOWALSKI et Olivier GRALL de l'Union nautique brestoise sont respectivement nommés titulaire et suppléant en tant que membres représentant les associations liées à la plaisance.

M. Hassan IDLALLENE, jusqu'alors suppléant est nommé titulaire en tant que membre représentant le Comité Local des Usagers du port de Plaisance en remplacement de M. Pierre BARBIER, démissionnaire.

ORDRE DU JOUR :

1/ Rapport d'activités du délégataire pour 2017

2/ Proposition tarification 2019

3/ Questions diverses

1/ RAPPORT D'ACTIVITÉS DU DÉLÉGATAIRE POUR 2017

Il est rappelé les nombreuses communications effectuées par la direction du port de plaisance afin que les réclamations au titre d'incivilités commises dans l'enceinte du port soient signalées au bureau du port de façon systématique.

Faits marquants 2017 :

- Remplacement de l'extrémité du ponton E.
- Renforcement de la signalétique (lutte contre les plongeurs depuis la cale sud).
- Communication sur le tri.
- Ouverture d'un compte Facebook.
- Organisation conjointe de la fête de la Musique avec Le Tour Du Monde (spectacle Pianocéan).
- Championnats de France espoirs.

Fréquentation :

Le port est complet pour ce qui est des contrats annuels. Le nombre de résiliations est toutefois en augmentation, ce qui interroge.

Le nombre de contrats mensuels et de bateaux de passage est en baisse (respectivement de 580 à 545 et de 1074 en 2016, année de Fêtes maritimes à 702 en 2017).

Point financier :

Les charges ont plus baissé que le chiffre d'affaires, ce qui engendre un résultat positif de 212 000 euros.

Les facturations au titre des Autorisations d'Occupation Temporaire représentent une part de 120 000 euros dans ce chiffre.

Questions/échanges :

- Il est proposé que les représentants des plaisanciers participent à la prochaine cellule de veille de la mairie de Saint-Marc. Ceci leur permettrait entre autres d'avoir un retour sur d'éventuelles résolutions de cas.
- En cas de constatation d'un problème dans l'enceinte du port il convient d'en informer le port qui préviendra les autorités. La responsabilité de chacun est interpellée puisqu'il a déjà été constaté que des intrus s'étaient tout simplement vu ouvrir la porte par des plaisanciers.

2/ PROPOSITION TARIFICATION 2019

- Conformément au contrat de Délégation de Service Public, il est fait application de la formule de révision pour les pontons et services de manutention (+0,54%).

- Il est proposé la création d'un tarif de passage « mi-saison » qui existe déjà pour les contrats mensuels et qui est pratiqué dans d'autres ports de la région. Il couvre la période d'avril à mai pour un montant de 25% inférieur au plein tarif estival.
- Les listes d'attente étant très longues et comportant des inscriptions de personnes qui ne sont pas véritablement intéressées et dont il est difficile d'obtenir une réponse ferme et définitive en cas de place se libérant à leur bénéfice, il est également proposé d'en faire payer l'inscription à hauteur de 15 €. Ceci permettrait également d'être en capacité d'indiquer des délais plus précis aux personnes réellement intéressées par une place dans nos ports de plaisance.

Avis sur le projet de tarification 2019

Avis favorable, à l'unanimité des membres présents.

3/ QUESTIONS DIVERSES

Travaux aires de carénage

Ils commenceront à partir de la dernière semaine d'août. Un arrêt complet du carénage est prévu pendant 3 à 4 semaines à partir de la mi-septembre sur la cale sud. La cale nord verra ses travaux débuter en octobre. L'ensemble des plaisanciers ainsi que les ports voisins seront informés du détail des périodes de travaux.

Abus d'utilisation de l'espace public

- Camping-cars sur le parking sud pour une période de longue durée.
- Utilisation de bornes gratuites de nettoyage pour des compagnies de cars privées.

Point saison estivale

- « Rade en fête » : affichage des manifestations dans le cadre de la rade
- 26 au 29/07 : 70 caravelles seront stockées à l'ancre côté plage
- 4 au 10/08 : le National Corsaire, qui sera peu impactant
- 11 au 17/08 : championnat de France espoirs glisse
- 18 au 24/08 : championnat de France espoirs solitaire – équipage
- 13 au 16/09 : Finist'air Sailing

Concernant la circulation des paddles et autres supports par rapport aux règles à respecter sur le cheminement et la vitesse maximale, le centre nautique communique toutes les instructions nécessaires. Il en va de même pour les associations de nautisme brestoises qui passent systématiquement les consignes aux clubs participant aux rassemblements sur le port.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 12h00

Diffusion du compte rendu : membres du conseil portuaire

Pièces jointes : Diaporama présenté en séance